



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention des maladies bucco-dentaires

Question écrite n° 15577

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prévention des affections bucco-dentaires susceptibles de provoquer des pathologies graves comme le diabète, les maladies cardio-vasculaires et broncho-pulmonaires, et les cancers buccaux. La santé bucco-dentaire est inscrite de longue date au rang des préoccupations permanentes de la politique de santé publique. Des enquêtes épidémiologiques nationales, liées à la mise en œuvre du plan de prévention bucco-dentaire de 2007, ont ainsi permis de montrer une amélioration globale de l'état de santé dentaire des enfants. Le nouveau plan de prévention national annoncé le 26 mars 2018 poursuit dans cette voie avec l'organisation des soins bucco-dentaires en Ehpad et une meilleure prise en compte des besoins de santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap. En parallèle l'accord conventionnel signé entre les représentants des chirurgiens-dentistes et l'assurance maladie ouvre désormais la possibilité pour chaque assuré d'accéder à une offre de soins dentaires prothétiques intégralement remboursés par l'assurance maladie obligatoire et les organismes complémentaires, sans aucun reste à charge. La mise en œuvre de ces mesures permettra sans aucun doute d'améliorer la situation pour beaucoup de Français, notamment les plus jeunes et les plus âgés. Elle s'interroge toutefois sur la prévention des maladies parodontales chez les adultes, 80 % des Français de plus de 35 ans étant touchés par cette maladie susceptible d'engendrer une forme sévère et dangereuse pour l'état de santé général, et lui demande s'il est envisagé de compléter le plan de prévention national sur ce point.

Texte de la réponse

La prévention et la promotion de la santé sont des axes majeurs de la stratégie nationale de santé. Le renforcement de la prévention et de la promotion de l'hygiène buccodentaire tout au long de la vie y a toute sa place et particulièrement pour prévenir les maladies parodontales. La parodontite est une inflammation des tissus qui entourent et qui soutiennent les dents, qu'on appelle le « parodonte ». Ces tissus comprennent la gencive, des fibres de soutien (le desmodonte) et l'os dans lequel sont ancrées les dents. La parodontite est une maladie d'origine bactérienne. Elle débute généralement par une inflammation de la gencive (gingivite) qui s'étend progressivement vers le tissu osseux, en formant des « poches » infectées entre la gencive et la dent. En l'absence de traitement, la parodontite peut entraîner une destruction de l'os et un déchaussement, voire une perte des dents. En France, une étude sur les causes d'extraction des dents démontre que 50 à 60 % des extractions sont dues aux conséquences de la carie, tandis que 30 à 40 % sont dues aux conséquences des parodontites. Les personnes à risques sont les personnes âgées, les diabétiques de type 2, les femmes enceintes ou ménopausées (en raison des changements hormonaux) et les patients atteints d'une maladie comme la leucémie, le VIH ou autre maladie du système immunitaire. Des facteurs de risque existent comme le tabagisme, l'obésité, une mauvaise alimentation avec des carences en vitamine C, la consommation de drogues ou d'alcool, ainsi que la prise de certains médicaments (psychotropes, antihypertenseurs ou antihistaminiques) qui en réduisant la production de salive augmentent le risque d'infection bucco-dentaire. Afin de renforcer la prévention en matière de santé bucco-dentaire incluant les maladies parodontales, des objectifs nationaux de prévention et de promotion de l'hygiène bucco-dentaire ont été déclinés dans le cadre du plan national de santé

publique « priorité prévention », notamment en direction de publics spécifiques : personnes âgées, personnes en situation de handicap et personnes précaires. Par ailleurs, d'autres actions sont mises en œuvre et participent à cette prévention des maladies parodontales : - L'examen bucco-dentaire de la femme enceinte entre le 4ème mois de grossesse et le 12ème jour après la naissance (risque parodontal plus important pendant la grossesse). - La prise en charge par l'assurance maladie du bilan parodontal suivi le cas échéant de soins parodontaux au profit des patients diabétiques au 1er avril 2019 dans le cadre de la nouvelle convention des chirurgiens-dentistes et du rapport d'évaluation de la Haute autorité de santé paru en décembre 2018 sur l'efficacité et la sécurité de l'acte de détartrage et surfaçage radiculaire (ou débridement) dans la prise en charge des parodontites. Les négociations conventionnelles se poursuivent et la prise en compte du risque augmenté de décès par maladies cardio-vasculaires pour les sujets atteints de parodontite devrait être discutée. - Le programme national de lutte contre le tabac, (2018-2022) facteur prioritaire de l'aggravation de la perte d'attache, contribue à la prévention des maladies parodontales. La prévention bucco-dentaire, en favorisant précocement l'éducation à la santé orale (mesures d'hygiène bucco-dentaire) et la surveillance annuelle de l'état de santé des dents (caries) et des gencives (gingivite) ainsi qu'un détartrage régulier permettent de prévenir la plupart des parodontites.

Données clés

Auteur : [Mme Marielle de Sarnez](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15577

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12002

Réponse publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1953